



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Procès-verbal

**Treizième réunion
tenue le mardi 30 avril 2013,
à la salle E-2610, Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le

Procès-verbal de la treizième réunion de la sous-commission de la formation des maîtres de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 30 avril 2013 à 9 h, à la salle E-2610 du pavillon Alexandre-Taché et via visioconférence au local J-4125 à Saint-Jérôme.

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Landry, Marc Doyen des études	X	
Membres		
Fontaine, Sylvie Directrice du Module de l'éducation	X	
Sinclair, Francine Directrice du Département des sciences de l'éducation	X	
Bernier, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image	X	
Demers, Stéphanie Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
Déry, Chantal Professeure, Département des sciences de l'éducation	X <i>(via visioconférence à Saint-Jérôme)</i>	
Philion, Ruth Professeure, Département des sciences de l'éducation		X
Charron, Mathieu Professeur, Département des sciences sociales	X	
Filion, Michel Professeur, Département des sciences sociales	X <i>(quitte à 10h20)</i>	
Iglewski, Michal Professeur, Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Gratton, Gérard Personne chargée de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
Morissette, Éric Représentant du milieu de l'éducation des Laurentides Directeur d'école, C.S.R.D.N.		X
Secrétaire		
Lapointe, Geneviève Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la sous-commission de la formation des maîtres, monsieur Marc Landry, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 05.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Sylvie Fontaine appuyée par monsieur Gérard Gratton, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2- Adoption du procès-verbal de la douzième réunion
- 3- Affaires découlant de la dernière réunion
- 4- Projet de création de la concentration musique au baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 5- Dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), le baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français langue d'enseignement et univers social (7950) et le baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 6- Questions diverses
- 7- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIÈME RÉUNION

Sur proposition de madame Francine Sinclair appuyée par madame Chantal Déry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la douzième réunion de la SCFM, tel que présenté.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Suite à la présentation du projet de création de la concentration musique au baccalauréat en enseignement des arts lors de la dernière réunion de la SCFM, le président de l'assemblée mentionne vouloir soumettre le projet de nouveau considérant les changements apportés depuis au projet et les changements de direction au décanat des études et au Conservatoire de musique de Gatineau. L'assemblée convient de revoir le projet.

4. PROJET DE CRÉATION DE LA CONCENTRATION MUSIQUE AU BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS

L'assemblée accueille madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études.

La directrice du module de l'éducation, madame Sylvie Fontaine, et le président de l'assemblée, monsieur Marc Landry, présentent les grandes lignes du projet de création.

Bien qu'une première ébauche du projet ait été soumise par le passé à la SCFM, le doyen des études a jugé préférable de soumettre à nouveau le projet considérant les modifications qui y ont été apportées et les changements qu'il y a eu depuis au poste de doyen des études et à celui de la direction de module.

Le projet comprend désormais des descriptifs de cours plus étoffés, un meilleur arrimage du plan de formation, un resserrement des critères d'admission et la création de deux nouveaux cours en didactique de la musique. S'ajoute à cela des statistiques sur les besoins de formation en musique. Malgré les inquiétudes de certains quant aux coupures budgétaires auxquelles sont confrontées les écoles, il demeure que lorsque des enseignants compétents et professionnels sont

formés adéquatement dans ce domaine, les programmes de musique connaissent normalement une bonne réussite.

Un projet de protocole prévoit la mise en œuvre du programme et les modalités de partenariat entre l'UQO et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Gatineau.

Le projet a aussi reçu les appuis formels du département des sciences de l'éducation et du module de l'éducation.

L'assemblée est invitée à émettre des commentaires et à formuler des questions.

Un membre constate que le plan de formation comporte des cours de didactique en enseignement des arts et souhaite s'assurer qu'ils conviennent adéquatement aux étudiants en arts et aux étudiants en musique. Il est précisé que les cours sont orientés vers les quatre (4) formes d'arts et qu'au besoin, les contenus seront revus. Les programmes de baccalauréats en enseignement sont présentement en processus d'évaluation périodique et des modifications sont à prévoir prochainement. Il a néanmoins été convenu de procéder à l'élaboration du projet avec la version actuelle et, au besoin, de le modifier éventuellement.

Un membre suggère d'employer dans le texte le terme *effectif étudiant* plutôt que *clientèle étudiante*. Quelques corrections mineures sont proposées.

Il est suggéré de prévoir via le protocole la présence d'un étudiant du programme dans la composition du comité de programme. On suggère aussi de vérifier l'actuel protocole d'entente avec la commission scolaire Western Quebec et voir s'il y a lieu de convenir de modalités spécifiques par rapport à la maîtrise de la langue en milieu de stage.

Considérant que le baccalauréat en enseignement des arts comporte des références sur le cheminement de l'enfant dans les arts, on cherche à savoir si la concentration musique propose quelque chose de semblable par rapport à la musique. Cette notion semble intégrée de façon implicite dans les cours de didactique, mais l'assemblée suggère néanmoins de l'ajouter de façon claire.

L'assemblée souligne finalement l'apport d'une telle concentration à la programmation existante et se réjouit de la consolidation du développement des arts à l'UQO.

Sur proposition de madame Ginette Bernier appuyée par monsieur Gérard Gratton, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (résolution 13-SCFM-7).

5. DOSSIER D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS EN ENSEIGNEMENT : BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (7191), BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE – PROFIL PRIMAIRE (7180), BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – VOLETS MATHÉMATIQUES, FRANÇAIS ET UNIVERS SOCIAL (7950) ET BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117).

Madame Sylvie Fontaine, directrice du module de l'éducation, informe l'assemblée que l'évaluation périodique des programmes de baccalauréats en enseignement s'est déroulée en concomitance avec les suivis d'agrément du CAPFE. Le processus d'évaluation de programme a été réalisé conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*. Néanmoins, tel que le permet la politique d'évaluation de la CRÉPUQ, c'est le comité d'agrément qui a joué le rôle d'expertise externe.

Le dossier d'évaluation a été entériné par le conseil de module et cheminera prochainement à la sous-commission des études qui joue le rôle de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme.

Considérant que l'évaluation périodique s'est déroulée dans la foulée des suivis d'agrément et qu'il y a eu entre temps des suivis auprès du CAPFE, l'assemblée convient d'ajouter des précisions dans le préambule du rapport d'autoévaluation afin de clarifier le processus. On convient également d'ajouter en annexe du dossier les rapports qui ont cheminé au CAPFE.

Suite à la suggestion d'un membre, il est convenu de remplacer dans le texte les références à la «clientèle étudiante» par le terme «effectif étudiant».

Sur proposition de madame Sylvie Fontaine appuyée par monsieur Michel Filion, les membres conviennent à l'unanimité de recommander à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117)(résolution 13-SCFM-8).

6- QUESTIONS DIVERSES

Le président de la SCFM informe l'assemblée que la maîtrise en enseignement secondaire débutera en septembre 2014 de même que le volet secondaire du baccalauréat en adaptation scolaire.

7- PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine réunion sera déterminée ultérieurement par consultation électronique.

La séance est levée à 10 h 25.

Le président

La secrétaire

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES
LORS DE LA TREIZIÈME RÉUNION DE LA
SOUS-COMMISSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

TENUE LE 30 AVRIL 2013

- 13-SCFM-7** **CONCERNANT LE PROJET DE LA CONCENTRATION MUSIQUE AU BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117)**
- 13-SCFM-8** **CONCERNANT LE DOSSIER D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS EN ENSEIGNEMENT : BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (7191), BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE – PROFIL PRIMAIRE (7180), BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – VOLETS MATHÉMATIQUES, FRANÇAIS ET UNIVERS SOCIAL (7950) ET BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117)**

SOUS-COMMISSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES**RÉSOLUTION 13-SCFM-7**

concernant le projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117)

adoptée par la sous-commission de la formation des maîtres de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa treizième réunion, tenue le mardi 30 avril 2013, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2610.

ATTENDU le projet de création d'une « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117);

ATTENDU le projet de protocole régissant les modalités de gestion du programme et des dossiers étudiants;

ATTENDU la résolution UQO-ME-12-02-971 recommandant l'ajout d'une concentration en enseignement de la musique au baccalauréat en enseignement des arts (7117);

ATTENDU la résolution UQO-DES-13-1250832 adoptant les descriptifs des nouveaux cours;

ATTENDU les descriptifs des nouveaux cours *DIDXXX1 Didactique de l'enseignement des instruments, DIDXXX2 Didactique de la direction d'ensembles, BEMXXX1 Stage I : sensibilisation à la pratique de l'enseignement de la musique, BEMXXX2 Stage II : stage d'enseignement de la musique au secondaire, BEMXXX3 Stage III : stage en enseignement de la musique au préscolaire et au primaire, BEMXXX4 Stage IV : stage en enseignement de la musique;*

ATTENDU les éclaircissements fournis par madame Sylvie Fontaine, directrice du module de l'éducation ainsi que par madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

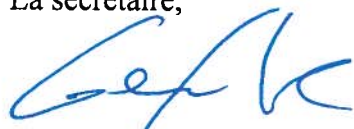
Sur proposition de madame Ginette Bernier
Appuyée par monsieur Gérard Gratton

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,



Geneviève Lapointe
Agente de recherche
Décanat des études

SOUS-COMMISSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

RÉSOLUTION 13-SCFM-8

concernant le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117)

adoptée par la sous-commission de la formation des maîtres de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa treizième réunion, tenue le mardi 30 avril 2013, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2610.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU que les programmes de baccalauréats en enseignement sont des programmes agréés par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE);

ATTENDU le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117);

ATTENDU la résolution UQO-ME-12-03-970 du conseil de module de l'éducation approuvant les recommandations finales;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Fontaine
Appuyée par monsieur Michel Filion

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,

Geneviève Lapointe
Agente de recherche
Décanat des études